

SIRVAA - SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE DU RU, DE LA VAUVISE,
DE L'AUBOIS ET DE LEURS AFFLUENTS
8 rue de l'Eglise - 18 140 PRECY

Comité syndical du 3 septembre 2020 à PRECY

Date de convocation : 24/08/2020

Présents :

Titulaires : Mme BAILLY Florence, M. BLANCHET Sebastien, M. BREYER Yves, M. BUTOUR François, Mme CADIOT Patricia , M. CHAPELIER Bruno, M. COLAS Jean-Marc, M. COMBETTE Olivier, M. DE CHOULOT Etienne, M. DESNOUES Philippe, Mme FAURE Nelly, M. FLEURIER François, M. GARNIER Jean Michel, M. GIOT Jean-Yves, M. LAMOUREUX Bernard, M. LAVAUTL Philippe, M. LEGER Patrick, M. LIANO Jacques, Mme LORRE Odile, Mme MARIX Marie France, Mme MARQ Pascale Mme MATELLINI Gabrielle, M. MAUPASTE Philippe, M. MAURICE Nicolas, Mme MOUTON Sylvie, Mme PAULA Sophie, M. PINSON Eric , Mme PRON Bénédicte

Suppléants ayant droit de vote : Mme ALBERT Marie, M. GUILLAUMIN Jean-Noël, Mme JARRET Jeannine, M. POUGNET Alexis, M. RATILLON Jean-Pierre

Suppléants sans droit de vote : M. BLONDEAU Alain, M. HURABIELLE Olivier

Excusés :

Ayant donné procuration : M. DEMUEZ Rémi à M. COLAS Jean-Marc, Mme FOUCHET Delphine à M. GARNIER Jean Michel, M. GUIBLIN Pierre à Mme BAILLY Florence, M. LACOUDRE Guy à M. FLEURIER François, M. ROGER Etienne à Mme MATELLINI Gabrielle

Excusés : Mme FROT Patricia, M. RODRIGUES Arlindo

Absents :

M. BEATRIX Olivier, M. FARGEAU Christophe, M. GILBERT Roland, M. ITTE Christian, M. LAURENT Serge, Mme LEGERET Isabelle

Présents sans voix délibératives :

M. CHUPIN Erwan, M. DE ROLLAND Jacques, Mme LEBRET Noémie, Mme LEROY Lucie, M. VIGNEL Joël

M. BUTOUR François, président sortant du SIRVA, souhaite la bienvenue aux délégués du SIRVAA ayant fait le déplacement et ouvre la séance du comité syndical du 3 septembre 2020 à 19h00 en précisant que le quorum est atteint.

M. BUTOUR réalise l'appel des délégués titulaires et suppléants au SIRVAA.

EPCI-FP Adhérent	Délégué titulaire	Délégué suppléant
Berry Loire Vauvise (5 sièges)	BUTOUR François	BOLNOT Yves
	CHAPELIER Bruno	DE QUILLACQ Benoît
	DECHOULOT Etienne	GUILLAUMAIN Serge
	FARGEAU Christophe	PASQUE Jean-François
	FLEURIER François	PICARD Thierry
La Septaine (2 sièges)	DESNOUES Philippe	BLONDEAU Alain
	LAVAUTL Pierre	LAGRANGE Marcel

Les Portes du Berry entre Loire et Val de Loire (10 sièges)	BEATRIX Olivier	ALBERT Marie
	BREYER Yves	DELIASSUS Stéphanie
	CADIOT Patricia	FONTAINE Romain
	GIOT Jean-Yves	HANQUIEZ-PAUTRAT Karelle
	LAURENT Serge	HURABIELLE Olivier
	LIANO Jacques	MANCION Pierre
	LORRE Odile	PAQUET Alain
	MAUPASTE Philippe	POUGNET Alexis
	MOUTON Sylvie	RATILLON Jean-Pierre
	RODRIGUEZ Arlindo	THIBAUT Xavier
Les Terres du Haut Berry (2 sièges)	LEGRET Isabelle	GUILLAUMIN Jean-Noël
	PINSON Eric	VAN DER BEKEN Jean-Loup
Les Trois Provinces (6 sièges)	BAILLY Florence	COMBAT Déborah
	COMBETTE Olivier	DESSEIGNE Isabelle
	GUIBLIN Pierre	DRAGAN Martine
	ITTE Christian	GAUTHIER Vincent
	LAMOUREUX Jean-Claude	LAURENT Michel
	MAURICE Nicolas	PEREZ Isabelle
Pays de Nérondes (2 sièges)	GILBERT Roland	FERRANT Thierry
	LACODRE Guy	JARRET Jeannine
Pays Fort Sancerrois Val de Loire (14 sièges)	BLANCHET Sébastien	AUBLIN Bruce
	COLAS Jean-Marc	BERTHEAU Sylvie
	DEMUZÉ Rémy	CHENE Emmanuel
	FAURE Nelly	CHEVREAU Jacques
	FOUCHER Delphine	DAUNY Benoît
	FROT Patricia	DURAND Jean-Marie
	GARNIER Jean-Michel	FULGENCE Arnaud
	LEGER Patrick	GAUCHERON Olivier
	MARIX Marie-France	LASNIER Florence
	MARQ Pascale	MIRALLES Sylvie
	MATELLINI Gabrielle	MUNIER Laurent
	PAULAT Sophie	NOEL Patrick
	PRON Bénédicte	TERRFOND Anne-Marie
	ROGER Etienne	VAN DER PUTTEN Bruno

Suite à l'appel, le Comité Syndical du SIRVAA est réputé complet, les délégués sont déclarés installés dans leurs fonctions et le comité syndical est déclaré installé.

Désignation du doyen d'âge :

M. BUTOUR passe alors la main à Mme. MARIX Marie-France, la doyenne d'âge de la séance qui préside de manière temporaire l'assemblée.

Désignation d'un secrétaire de séance :

Mme. MATELLINI Gabrielle est nommée secrétaire de séance.

Approbation du précédent compte-rendu (comité syndical du 11 mars 2020) :

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 38

Le compte-rendu du 11 mars 2020 est approuvé à l'unanimité.

Lecture de l'ordre du jour :

Mme. MARIX Marie-France procède à la lecture de l'ordre du jour

Ordre du jour :

- 1 – Election du Président
- 2 – Vote du nombre de Vice-présidents et d'autres membres du Bureau
- 3 – Election des Vice-Présidents
- 4 – Election des Autres membres
- 5 – Lecture de la Charte de l'Elu
- 6 – Questions diverses

1 – ELECTION DU PRESIDENT

Projet de délibération n° 2020-SIRVAA-05 : Election du Président

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-0043 du 24 mars 2020 portant modification des statuts du Syndicat Intercommunaire du Ru, de la Vauvise, de l'Aubois et de leurs Affluents ;

Considérant le transfert aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-17 du code de l'environnement », au 01 janvier 2018 ;

Vu les élections municipales des 15 mars 2020 et 28 juin 2020 entraînant par conséquent le renouvellement général de l'instance délibérante du SIRVAA ;

Conformément aux dispositions prévues par l'article L. 5211-2 du CGCT et l'article L. 2122-7 du CGCT « Le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu »,

2 scrutateurs sont désignés pour procéder au dépouillement :

- M. DE CHOULOT Etienne
- Mme. FAURE Nelly

La présidente de séance et doyenne d'âge, Mme. MARIX Marie-France, recense les délégués intéressés par la présidence du SIRVAA.

Candidats :

- M. BUTOUR François
- M. GARNIER Jean-Michel

Premier tour de scrutin :

Chaque délégué à l'appel de son nom, émerge la feuille de vote et dépose dans l'urne son bulletin de vote écrit.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
- À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral : 2
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 36
- Majorité absolue : 19

Résultat du vote :

- M. BUTOUR François avec 16 voix
- M. GARNIER Jean-Michel 20 voix
- Bulletins Blanc : 2

Après dépouillement, M. GARNIER Jean-Michel a obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé Président et est immédiatement installé.

2 – DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET D'AUTRES MEMBRES

Le président du SIRVAA, Jean-Michel GARNIER, nouvellement installé prend la main sur la séance.

Projet de délibération n° 2020-SIRVAA-06 : Détermination du nombre de Vice-Présidents et d'autres membres

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-0043 du 24 mars 2020 portant modification des statuts du Syndicat Intercommunautaire du Ru, de la Vauvise, de l'Aubois et de leurs Affluents ;

Considérant le transfert aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-17 du code de l'environnement », au 01 janvier 2018 ;

Vu les élections municipales des 15 mars 2020 et 28 juin 2020 entraînant par conséquent le renouvellement général de l'instance délibérante du SIRVAA ;

Le Bureau du SIRVAA est composé d'un Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement d'un ou plusieurs autres membres de l'organe délibérant comme inscrits dans les statuts du syndicat.

Vu que les Vice-Présidents et les autres membres sont élus selon les mêmes conditions que le Président (article L.2122-7 du CGCT) ;

Il est proposé au Comité Syndical :

De porter à 4 le nombre de Vice-Président et à 12 le nombre d'autres membres

Vote :

Contre : 18

Abstention : 0

Pour : 20

La proposition de porter le nombre de Vice-Président à 4 et le nombre d'autres membres à 12 est approuvé à la majorité.

3 – ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Projet de délibération n° 2020-SIRVAA-07 : Election des Vice-Présidents

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-0043 du 24 mars 2020 portant modification des statuts du Syndicat Intercommunautaire du Ru, de la Vauvise, de l'Aubois et de leurs Affluents ;

Considérant le transfert aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-17 du code de l'environnement », au 01 janvier 2018 ;

Vu les élections municipales des 15 mars 2020 et 28 juin 2020 entraînant par conséquent le renouvellement général de l'instance délibérante du SIRVAA ;

En application des dispositions combinées des articles L.5211-2 et L.2122-7 du CGCT, pour l'élection du président et des autres membres du bureau, dans l'hypothèse où, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin où l'élection a lieu à la majorité relative. Ce même article précise qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu » ;

Vu la délibération n°2020-SIRVAA-06 déterminant le nombre de Vice-Président à 4 ;

Il est proposé au Comité Syndical de procéder à l'élection des Vice-Présidents comme suit :

2 scrutateurs sont désignés pour procéder au dépouillement :

- M. DE CHOULOT Etienne
- Mme. FAURE Nelly

Poste 1^{er} Vice-Président

Le Président recense les délégués intéressés pour le poste de 1^{er} Vice-Président du SIRVAA

Candidats :

- M. BUTOUR François
- M. LACOUDRE Guy
- Mme. MARQ Pascale

Premier tour de scrutin :

Chaque délégué à l'appel de son nom, émerge la feuille de vote et dépose dans l'urne son bulletin de vote écrit.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
- À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral : 2
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 36
- Majorité absolue : 19

Résultat du vote :

- M. BUTOUR François avec 17 voix
- M. LACOUDRE Guy avec 2 voix
- M. MARQ Pascale avec 17 voix
- Bulletins Blanc : 2

Décision :

Après dépouillement, aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un second tour de scrutin.

Deuxième tour de scrutin :

Chaque délégué à l'appel de son nom, émarge la feuille de vote et dépose dans l'urne son bulletin de vote écrit.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
- À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral : 2
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 37
- Majorité absolue : 19

Résultat du vote :

- M. BUTOUR François avec 17 voix
- M. LACOUDRE Guy avec 1 voix
- Mme. MARQ Pascale avec 19 voix
- Bulletins Blanc : 1

Après dépouillement, Mme. MARQ Pascale a obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée 1^{ère} Vice-Présidente et est immédiatement installée.

Poste 2^{ème} Vice-Président

Le Président recense les délégués intéressés pour le poste de 2^{ème} Vice-Président du SIRVAA

Candidats :

- M. DE CHOULOT Etienne
- M. LACOUDRE Guy

Premier tour de scrutin :

Chaque délégué à l'appel de son nom, émarge la feuille de vote et dépose dans l'urne son bulletin de vote écrit.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
- À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral : 6
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 32
- Majorité absolue : 17

Résultat du vote :

- M. BUTOUR François avec 1 voix
- M. DE CHOULOT Etienne avec 26 voix
- M. LACOUDRE Guy avec 5 voix
- Bulletins Blanc : 5
- Bulletins nul : 1

Après dépouillement, M. DE CHOULOT Etienne a obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé 2^{ème} Vice-Président et est immédiatement installé.

Poste 3^{ème} Vice-Président

Le Président recense les délégués intéressés pour le poste de 3^{ème} Vice-Président du SIRVAA

Candidats :

- BUTOUR François
- LACOUDRE Guy
- LIANO Jacques
- PINSON Eric

Premier tour de scrutin :

Chaque délégué à l'appel de son nom, émerge la feuille de vote et dépose dans l'urne son bulletin de vote écrit.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
- À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral : 1
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 37
- Majorité absolue : 19

Résultat du vote :

- M. BUTOUR François avec 14 voix
- M. LACOUDRE GUY avec 6 voix
- M. LIANO Jacques avec 15 voix
- M. PINSON Eric avec 2 voix
- Bulletins Blanc : 1

Décision :

Après dépouillement, aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un second tour de scrutin.

Deuxième tour de scrutin :

Chaque délégué à l'appel de son nom, émerge la feuille de vote et dépose dans l'urne son bulletin de vote écrit.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
- À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral : 1
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 37
- Majorité absolue : 19

Résultat du vote :

- M. BUTOUR François avec 13 voix
- M. LACOUDRE GUY avec 1 voix
- M. LIANO Jacques avec 21 voix
- M. PINSON Eric avec 2 voix
- M. Bulletins Blanc : 1

Après dépouillement, M. Jacques LIANO a obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé 3^{ème} Vice-Président et est immédiatement installé.

Poste 4^{ème} Vice-Président

Le Président recense les délégués intéressés pour le poste de 4^{ème} Vice-Président du SIRVAA

Candidats :

- M. LACOUDRE Guy
- M. MAURICE Nicolas
- M. PINSON Eric

Premier tour de scrutin :

Chaque délégué à l'appel de son nom, émarge la feuille de vote et dépose dans l'urne son bulletin de vote écrit.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
- À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral : 1
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 37
- Majorité absolue : 19

Résultat du vote :

- M. BUTOUR François avec 1 voix
- M. LACOUDRE Guy avec 3 voix
- M. MAURICE Nicolas avec 30 voix
- M. PINSON Eric avec 3 voix
- Bulletins Blanc : 1

Après dépouillement, M. Nicolas MAURICE a obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé 4^{ème} Vice-Président et est immédiatement installé.

4 – ELECTION DES AUTRES MEMBRES

Projet de délibération n° 2020-SIRVAA-08 : Election des autres membres du Bureau du SIRVAA

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-0043 du 24 mars 2020 portant modification des statuts du Syndicat Intercommunautaire du Ru, de la Vauvise, de l'Aubois et de leurs Affluents ;

Considérant le transfert aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-17 du code de l'environnement », au 01 janvier 2018 ;

Vu les élections municipales des 15 mars 2020 et 28 juin 2020 entraînant par conséquent le renouvellement général de l'instance délibérante du SIRVAA ;

En application des dispositions combinées des articles L.5211-2 et L.2122-7 du CGCT, pour l'élection du président et des autres membres du bureau, dans l'hypothèse où, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin où l'élection a lieu à la majorité relative. Ce même article précise qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu » ;

Vu la délibération n°2020-SIRVAA-06 déterminant le nombre de Vice-Président à 12 ;

Il est proposé au Comité Syndical de procéder à l'élection des Vice-Présidents comme suit :

2 scrutateurs sont désignés pour procéder au dépouillement :

- M. Etienne DE CHOULOT
- Mme. Nelly FAURE

Poste 1^{er} autre membre du Bureau

Le Président recense les délégués intéressés pour le poste de 1^{er} autre membre du Bureau du SIRVAA

Candidats :

- M. LACOUDRE Guy

Premier tour de scrutin :

Chaque délégué à l'appel de son nom, émarge la feuille de vote et dépose dans l'urne son bulletin de vote écrit.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
- À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral : 0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 38
- Majorité absolue : 20

Résultat du vote :

- M. LACOUDRE Guy avec 38 voix
- Bulletins Blanc : 0

Après dépouillement, M. LACOUDRE Guy a obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé 1^{er} autre membre du Bureau du SIRVAA et est immédiatement installé.

Poste 2^{ème} autre membre du Bureau

Le Président recense les délégués intéressés pour le poste de 2^{ème} autre membre du Bureau du SIRVAA

Candidats :

- M. COLAS Jean-Marc

Premier tour de scrutin :

Chaque délégué à l'appel de son nom, émarge la feuille de vote et dépose dans l'urne son bulletin de vote écrit.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
- À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral : 0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 38
- Majorité absolue : 20

Résultat du vote :

- M. COLAS Jean-Marc avec 38 voix
- Bulletins Blanc : 0

Après dépouillement, M. COLAS Jean-Marc a obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé 2^{ème} autre membre du Bureau du SIRVAA et est immédiatement installé.

Poste 3^{ème} autre membre du Bureau

Le Président recense les délégués intéressés pour le poste de 3^{ème} autre membre du Bureau du SIRVAA

Candidats :

- M. BUTOUR François

Premier tour de scrutin :

Chaque délégué à l'appel de son nom, émarge la feuille de vote et dépose dans l'urne son bulletin de vote écrit.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
- À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral : 0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 38
- Majorité absolue : 20

Résultat du vote :

- M. BUTOUR François avec 38 voix
- Bulletins Blanc : 0

Après dépouillement, BUTOUR François obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé 3^{ème} autre membre du Bureau du SIRVAA et est immédiatement installé.

Poste 4^{ème} autre membre du Bureau

Le Président recense les délégués intéressés pour le poste de 4^{ème} autre membre du Bureau du SIRVAA

Candidats :

- M. BLANCHET Sébastien

Premier tour de scrutin :

Chaque délégué à l'appel de son nom, émarge la feuille de vote et dépose dans l'urne son bulletin de vote écrit.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
- À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral : 0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 38
- Majorité absolue : 20

Résultat du vote :

- M. BLANCHET Sébastien avec 38 voix
- Bulletins Blanc : 0

Après dépouillement, M. BLANCHET Sébastien a obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé 4^{ème} autre membre du Bureau du SIRVAA et est immédiatement installé.

Poste 5^{ème} autre membre du Bureau

Le Président recense les délégués intéressés pour le poste de 5^{ème} autre membre du Bureau du SIRVAA

Candidats :

- M. CHAPELIER Bruno

Premier tour de scrutin :

Chaque délégué à l'appel de son nom, émarge la feuille de vote et dépose dans l'urne son bulletin de vote écrit.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
- À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral : 0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 38
- Majorité absolue : 20

Résultat du vote :

- CHAPELIER avec 38 voix
- Bulletins Blanc : 0

Après dépouillement, M. CHAPELIER Bruno a obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé 5^{ème} autre membre du Bureau du SIRVAA et est immédiatement installé.

Poste 6^{ème} autre membre du Bureau

Le Président recense les délégués intéressés pour le poste de 6^{ème} autre membre du Bureau du SIRVAA

Candidats :

- M. DESNOUES Philippe

Premier tour de scrutin :

Chaque délégué à l'appel de son nom, émarge la feuille de vote et dépose dans l'urne son bulletin de vote écrit.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
- À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral : 0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 38
- Majorité absolue : 20

Résultat du vote :

- M. DESNOUES Philippe avec 38 voix
- Bulletins Blanc : 0

Après dépouillement, M. DESNOUES Philippe a obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé 6^{ème} autre membre du Bureau du SIRVAA et est immédiatement installé.

Poste 7^{ème} autre membre du Bureau

Le Président recense les délégués intéressés pour le poste de 7^{ème} autre membre du Bureau du SIRVAA

Candidats :

- M. GUIBLIN Pierre

Premier tour de scrutin :

Chaque délégué à l'appel de son nom, émarge la feuille de vote et dépose dans l'urne son bulletin de vote écrit.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
- À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral : 0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 38
- Majorité absolue : 20

Résultat du vote :

- M. GUIBLIN Pierre avec 38 voix
- Bulletins Blanc : 0

Après dépouillement, M. GUIBLIN Pierre a obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé 7^{ème} autre membre du Bureau du SIRVAA et est immédiatement installé.

Poste 8^{ème} autre membre du Bureau

Le Président recense les délégués intéressés pour le poste de 8^{ème} autre membre du Bureau du SIRVAA

Candidats :

- M. PINSON Eric

Premier tour de scrutin :

Chaque délégué à l'appel de son nom, émerge la feuille de vote et dépose dans l'urne son bulletin de vote écrit.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
- À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral : 0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 38
- Majorité absolue : 20

Résultat du vote :

- M. PINSON Eric avec 38 voix
- Bulletins Blanc : 0

Après dépouillement, M. PINSON Eric a obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé 8^{ème} autre membre du Bureau du SIRVAA et est immédiatement installé.

Poste 9^{ème} autre membre du Bureau

Le Président recense les délégués intéressés pour le poste de 9^{ème} autre membre du Bureau du SIRVAA

Candidats :

- M. FLEURIER François

Premier tour de scrutin :

Chaque délégué à l'appel de son nom, émerge la feuille de vote et dépose dans l'urne son bulletin de vote écrit.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
- À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral : 0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 38
- Majorité absolue : 20

Résultat du vote :

- M. FLEURIER François avec 38 voix
- Bulletins Blanc : 0

Après dépouillement, M. FLEURIER François a obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé 9^{ème} autre membre du Bureau du SIRVAA et est immédiatement installé.

Poste 10^{ème} autre membre du Bureau

Le Président recense les délégués intéressés pour le poste de 10^{ème} autre membre du Bureau du SIRVAA

Candidats :

- Mme. MATTELLINI Gabrielle

Premier tour de scrutin :

Chaque délégué à l'appel de son nom, émarge la feuille de vote et dépose dans l'urne son bulletin de vote écrit.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
- À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral : 0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 38
- Majorité absolue : 20

Résultat du vote :

- Mme. MATTELLINI Gabrielle avec 38 voix
- Bulletins Blanc : 0

Après dépouillement, Mme. MATTELLINI Gabrielle a obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée 10^{ème} autre membre du Bureau du SIRVAA et est immédiatement installée.

Poste 11^{ème} autre membre du Bureau

Le Président recense les délégués intéressés pour le poste de 11^{ème} autre membre du Bureau du SIRVAA

Candidats

- Mme. LORRE Odile

Premier tour de scrutin :

Chaque délégué à l'appel de son nom, émarge la feuille de vote et dépose dans l'urne son bulletin de vote écrit.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
- À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral : 0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 38
- Majorité absolue : 20

Résultat du vote :

- Mme. LORRE Odile avec 38 voix
- Bulletins Blanc : 0

Après dépouillement, Mme. LORRE Odile a obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée 11^{ème} autre membre du Bureau du SIRVAA et est immédiatement installée.

Poste 12^{ème} autre membre du Bureau

Le Président recense les délégués intéressés pour le poste de 12^{ème} autre membre du Bureau du SIRVAA

Candidats :

- M. LAMOUREUX Jean-Claude

Premier tour de scrutin :

Chaque délégué à l'appel de son nom, émerge la feuille de vote et dépose dans l'urne son bulletin de vote écrit.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38
- À déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral : 0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 38
- Majorité absolue : 20

Résultat du vote :

- M. LAMOUREUX Jean-Claude avec 38 voix
- Bulletins Blanc : 0

Après dépouillement, M. LAMOUREUX Jean-Claude a obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé 12^{ème} autre membre du Bureau du SIRVAA et est immédiatement installé.

5 – LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU

Le Président fait lecture de la charte de l'élu local telle qu'inscrite à l'article L.1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local.

Charte de l'élu local

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Le (la) Président(e) ajoute également que les élus doivent prendre connaissance des articles L2123-1 à L2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La charte de l' élu local ainsi que les articles L2123-1 à L2123-35 du code général des Collectivités territoriales ont été transmises aux délégués titulaires et suppléants du SIRVAA en même temps que la convocation du Comité Syndical.

6 – QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, M. GARNIER lève la séance du comité syndical du 3 septembre 2020 à 22h30.

Lu et approuvé

Le Président du Syndicat
M. GARNIER Jean-Michel



S.I.R.V.A.A.
Syndicat Intercommunaire
du Ru. de la Vauvise,
de l'Aubois et de leurs Affluents